



DECLARATION

**UNION LOCALE CGT D'ARLES - UNION DEPARTEMENTALE CGT 13
UNION REGIONALE DE L'AGROALIMENTAIRE CGT**

Les Ex Lustucru rétablis dans leur droit, doivent être rétablis dans l'emploi !

La lutte paie, Panzani aussi !

Après le Conseil des Prud'hommes en 2008, la Cour d'Appel d'Aix en 2010, la Cour de Cassation, dernière instance saisie par PANZANI, vient de rendre son verdict : en jugeant le licenciement des salariés ex Lustucru « sans cause réelle et sérieuse », elle les rétablit définitivement dans leur droit.

Depuis mars 2004, date de l'annonce de fermeture de l'usine Lustucru d'Arles par le groupe financier PAI PARTNERS, propriétaire du site, les salariés, l'Union Locale CGT, l'Union Départementale CGT, l'Union Régionale de l'Agroalimentaire CGT, n'ont eu de cesse de dénoncer et de se battre contre une décision économiquement injustifiée et humainement méprisante.

18 mois d'occupation déterminée du site, un projet de Scop créant 90 emplois soutenu par le Conseil Régional, la Mairie d'Arles, le Conseil Général et la population arlésienne, se sont heurtés à une décision politique sans appel. PANZANI – PAI PARTNERS, le gouvernement et son ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de l'époque Nicolas SARKOZY. Ils ont volontairement sacrifié 146 emplois, 146 familles et le développement de la filière rizicole dans le nord du département, faisant fi de l'intérêt général au nom de la rentabilité financière, au nom d'une cupidité qui n'a d'égale que le mépris affiché pour des femmes et des hommes qui voulaient continuer de vivre et travailler en Arles.

- 18 mois de salaire arrachés à PANZANI par l'occupation de l'usine,
- 1 site de 11 ha arraché à PANZANI et cédé au patrimoine public, la municipalité d'Arles, pour l'€ symbolique,
- Une réparation financière arrachée aujourd'hui à PANZANI

ne peuvent, ne pourront jamais réparer le préjudice subi depuis 8 ans par les ex Lustucru dont la plupart sont toujours au chômage et dans une situation financière et humaine inacceptable.

Ce dernier jugement valide toute la démarche syndicale forte portée par le Syndicat CGT Lustucru-riz pour la défense du potentiel industriel et les emplois, ainsi que la lutte tenace et déterminée des salariés avec la CGT. Il met également en lumière la nécessité de renforcer l'intervention des salariés, des organisations syndicales, au travers des Institutions Représentatives du Personnel tels que les Comités d'Entreprise. La loi doit permettre qu'elles jouent un rôle de premier plan, allant jusqu'au droit de veto, pour empêcher des décisions qui cassent l'emploi, qui brisent des vies et l'économie toute entière au profit d'une poignée d'actionnaires.

C'est au nom de cette logique que Lyondell Basell voudrait justifier la fermeture de la raffinerie de Berre. Au nom de cette même logique qu'Unilever veut fermer Fralib à Gémenos. Au nom de cette même logique que sont démantelées des filières industrielles vitales pour l'économie du département et du pays : les plans de licenciements aux Salins du Midi, la fermeture des Papèteries Etienne, la fermeture de Lustucru, de Linpac, le plan de licenciements à Conserves France et dernièrement les 29 licenciements à Trivella, autre entreprise emblématique d'Arles, les départs dits « volontaires » à Sonil/Vinci à Fourques, en sont la traduction violente.

Cette décision de la Cour de Cassation conforte le slogan du Syndicat CGT et des salariés Ex Lustucru : « On ne lâchera rien ».

Forts de cette conviction que seule la lutte permet de gagner et face à une crise dont gouvernements et patrons sont entièrement responsables, face à l'austérité imposée aux populations en France et en Europe, face au démantèlement des Services Publics et de la Protection Sociale, l'intervention massive des salariés, retraités et privés d'emploi est plus que jamais d'actualité.

Nous appelons à faire du 11 octobre une puissante journée de grève et de manifestations pour nos salaires, nos emplois publics et privés, des Services Publics qui répondent aux besoins des populations, une protection sociale et des retraites de haut niveau. Pour l'Union Régionale de l'Agroalimentaire CGT : une retraite à taux plein dès 55 ans dans les professions agroalimentaires et agricoles.

L'Union Locale CGT d'Arles, l'Union Départementale CGT 13, l'Union Régionale CGT de l'Agroalimentaire vont continuer d'œuvrer pour le maintien et le développement de l'emploi dans le département. Tous les acteurs économiques, politiques et sociaux, qui ont soutenu la lutte des Ex Lustucru, doivent maintenant porter une autre exigence :

**LES EX LUSTUCRU SONT RETABLIS DANS LEUR DROIT,
ILS DOIVENT ETRE RETABLIS DANS L'EMPLOI !**